



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la
municipalité de Saint-Malo

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2025 Relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments

QUE lors d'une séance ordinaire du 14 juillet 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté le projet du Règlement numéro 467-2025 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments;

QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 juillet 2025, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville situé au 228, route 253 sud à Saint-Malo;

QUE lors de cette assemblée, le conseil de la municipalité, par l'entremise du maire a expliqué le règlement et a entendu les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud, à Saint-Malo, où il peut être consulté durant les heures d'affaires;

QUE le règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Gabriela Fiema
Directrice générale et
greffière-trésorière

DONNÉ À SAINT-MALO CE 15^{ième} JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^{ième} jour de juillet 2025.

Directrice générale et
greffière-trésorière